

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 19 DECEMBRE 2018**

Présents : Mmes CHARDON Dominique, LEFORT Bernadette, RECEVEUR Marie, SAILLARD Marie-Pierre, Mrs CHENDEROWSKY Marc, PEREIRA Stéphane, SAILLARD Fabien, VIENNET Simon, VIENNET Julien

Excusé : THERY Jean-Bernard

Absent :

Convocation du 11/12/2018

ORDRE DU JOUR :

- Approbation Compte rendu réunion du 15 octobre 2018
- Restaurant Bistrot de Malpas
- Travaux Réseau Eau - offres de prêt
- Subvention Conseil départemental - dispositif P@C
- Forêt : destination des coupes 2019
Renouvellement certification PEFC
- SYDED - Groupement d'achat d'Énergies
Taxe finale sur consommation électrique
- Renouvellement contrat maintien de salaire
- Monument aux morts
- Budget 2018 - admissions en non-valeur
- Tarifs déneigement 2018-2019
- Affaires diverses

1 - Approbation compte rendu réunion du 15 octobre 2018

Le compte rendu du 15 octobre 2018 est adopté à l'unanimité.

2 - Restaurant Bistrot de Malpas

Mme le maire informe le Conseil que Nadège Paquette a souhaité mettre un terme au bail commercial. Un acte de résiliation amiable a été signé par les deux parties le 13 décembre 2018.

Un état des lieux sera établi par huissier le 27 décembre 2018.

La caution servira à régler les deux loyers en retard.

Deux personnes ont pris contact avec la mairie pour reprendre l'activité : Mme le maire, Marie-Pierre Saillard et Marie Receveur les ont rencontrées. Le Conseil municipal est favorable à la poursuite de l'activité.

3 - Travaux réseau eau - offres de prêt

Mme le maire informe le Conseil que les travaux de réseau d'eau entre Malpas et Le Petit Malpas sont terminés.

Un prêt de 40 000 € était prévu pour financer ces travaux et quelques travaux supplémentaires à prévoir en 2019.

Mme le maire présente les 3 offres reçues pour un prêt de 40 000 € sur 15 ou 20 ans. Le Conseil municipal retient l'offre de la Caisse d'Épargne avec un taux de 1.78 % sur 20 ans.

Mme le maire rappelle que la compétence Eau doit passer à la communauté de communes avant le 1^{er} janvier 2026. Le Conseil municipal s'oppose à ce que ce transfert se fasse en 2020.

La taxe de branchement au réseau d'eau est fixée à 500 € pour les nouvelles constructions, à compter de janvier 2019.

4 - Contrat P@C - Subvention du Conseil Départemental

Le Conseil départemental subventionne les projets en allouant une enveloppe de 1 200 000 € pour la communauté de communes Lacs et Montagnes du Haut Doubs et ses communes membres.

La répartition de cette enveloppe est proposée comme suit :

- volet A : 60 % du montant de l'enveloppe pour les projets structurants (exemple école, gymnase...)

- volet B : 40 % pour les projets locaux

Accord du Conseil

Mme le maire fait un point sur l'avancement du projet de rénovation de l'école de Oye et Pallet.

5 - Destination des coupes de bois 2019

L'ONF propose de couper en 2019 les parcelles 17, 18, 19,20, 25,31 et 9, soit un volume total de 1 300 m³. Accord du conseil

Simon Viennet informe le conseil que le débouché pour vendre le bois est difficile du fait du volume important de chablis sur le marché. De ce fait, les parcelles 4, 10 et 12 n'ont pas encore été exploitées en totalité.

La Commune adhère à la certification PEFC. Cette adhésion est à renouveler pour 5 ans. Accord du conseil.

6 - SYDED - Groupement d'achat d'énergies

Mme le maire informe le Conseil que le SYDED propose aux communes et aux syndicats d'adhérer au groupement de commandes d'achat d'électricité. Accord du conseil pour adhérer à ce groupement.

Pour information, la commune perçoit depuis cette année, une partie de la taxe finale de consommation électrique.

7 - Renouvellement Contrat santé et prévoyance

Les contrats santé et prévoyance proposés aux agents arrivent à échéance fin 2019.

Le Conseil municipal mandate le Centre de Gestion pour négocier auprès des organismes. A l'issue de la consultation, les garanties et les taux de cotisation de l'offre retenue pour chaque risque seront présentés aux collectivités.

8 - Monument aux morts

Mme le maire présente le devis de la marbrerie Gauthier pour la rénovation du monument aux morts : 3 082 €. Accord du conseil

Des demandes de subvention seront déposées auprès du Souvenir français et de l'AFNOR.

9 - Admissions en non valeur

Le Conseil municipal accepte d'annuler la facture d'eau 2017 du restaurant La Bande de l'Art (328.62€). Le budget sera modifié pour annuler cette dette.

10 - Tarifs déneigement 2018-2019

Mme le maire présente le devis de déneigement 2018-2019 de l'entreprise Verticelli : le Conseil valide ces tarifs.

11 - Affaires diverses

- Le Conseil municipal accepte de payer des heures supplémentaires aux agents si nécessaire.

- Conformément à l'information donnée par Mme le maire lors du conseil du 15 octobre 2018 concernant le projet de pylône de téléphonie mobile proposé par Orange, le Conseil valide l'emplacement retenu, à savoir parcelle B101a, à proximité du répartiteur téléphonique. Un dossier d'information est consultable en mairie.

- Système de sauvegarde informatique : le conseil retient le devis d'Euro bureau avec un système RDX.

- Le conseil demande à ce que l'Eglise soit allumée pendant les fêtes de fin d'année.

- Les vœux du maire auront lieu le 6 janvier 2019 à 11 h 00.

Séance levée à 22 h 25

Malpas, le 20 décembre 2018



Le Maire,
Dominique CHARDON